



## AIX-EN-PROVENCE installe des balises de mesure du bruit

Dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores, la Communauté du Pays d'Aix a installé à Aix-en-Provence (boulevard du Roi René et quartier des facultés) et à l'école de La Barque (Fuveau) trois premières balises de mesure du bruit. D'ici à la fin de l'année, il y en aura dix sur l'ensemble du territoire.

L'objectif est de suivre sur de longues périodes les évolutions du bruit dans l'environnement pour mieux les corriger. Ces balises viennent compléter utilement les informations collectées avec la cartographie du bruit mise en place par la collectivité en 2008 et les études ponctuelles réalisées sur certains quartiers.

Elles permettront de renforcer la lutte contre les nuisances sonores grâce à une meilleure connaissance des 17 zones sensibles identifiées sur le territoire, la plupart à proximité d'infrastructures routières, et concernant environ 18 000 personnes.

Pour compléter ses outils de mesure, la Communauté du Pays d'Aix recherche des volontaires pour expérimenter un réseau de « sentinelles du bruit ».

Leur rôle sera de servir « d'oreilles » sur le terrain pour mieux connaître la perception du bruit par les habitants. Pour ce faire, les sentinelles s'engagent à restituer leur ressenti en répondant une fois par mois à un questionnaire.

L'opération s'inscrit dans le cadre de l'observatoire du bruit du Pays d'Aix. Cet outil au service du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et préconisé par la charte vers un développement durable du territoire est porté conjointement par Acoucity, Air PACA, le centre permanent d'initiatives

pour l'environnement (CPIE) et la Communauté du Pays d'Aix qui le finance avec l'aide de l'Ademe et du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

**Pour en savoir plus:**  
**Ecologie urbaine de la CPA**  
 Tél.: 04 42 91 49 45  
 e. mail: [claurans@agglo-paysdaix.fr](mailto:claurans@agglo-paysdaix.fr)

**Pour consulter les données sur le bruit en Pays d'Aix :**  
<http://www.agglo-paysdaix.fr/environnement/air-bruit/bruit-cartographie.html>

### VIENT DE PARAÎTRE

## Le maire et son écoquartier

Une performance durable pour un projet de ville

**Dominique Bidou, président du CIDB et Gwenaëlle Carfantan**

Réaliser un écoquartier, c'est créer à l'échelle d'une ville ou d'une agglomération une dynamique de développement durable qui entraîne tous les acteurs locaux: habitants, services municipaux, professionnels, institutions. Pour le maire et son équipe, l'écoquartier se révèle être un instrument de politique générale, de développement économique et social, d'animation de la vie locale, qui intègre les approches les plus performantes de l'aménagement, de l'environnement et de la construction.

Plusieurs centaines d'écoquartiers sont à l'étude ou en cours de réalisation en France. À chaque fois,

l'implication du maire est déterminante. Pour mieux connaître les motivations de ces derniers, identifier les difficultés auxquelles ils se sont heurtés, comprendre le processus de décision et

d'action et savoir si les promesses avancées ont été tenues, les auteurs sont allés à leur rencontre et ont recueilli, dans cet ouvrage, les propos de 21 d'entre eux.

En plus d'être un moteur puissant d'évolution et de dynamique, l'écoquartier constitue aussi une voie pour faire progresser « naturellement » le développement durable au cœur de la vie municipale. Par là même, il aide à régler bien d'autres problèmes et contribue ainsi à l'adaptation nécessaire des usages et des comportements.

La première partie de l'ouvrage « Le maire et son écoquartier », révèle la vision et les préoccupations des 21 maires interviewés, de toutes sensibilités politiques, élus de communes de toutes tailles en tout point de France. La seconde partie décrit de façon pratique comment la logique « écoquartier » permet de traiter des questions sensibles dans la vie de la commune et crée des conditions favorables pour conduire le changement vers un meilleur équilibre sociétal, économique et environnemental. La troisième partie détaille auxquels les maires peuvent avoir recours pour mener à bien un projet: la démarche haute qualité environnementale (HQE Aménagement), le cadre de référence européen de la ville durable et les instruments mis en place par le ministère de l'Écologie, l'Ademe et la Caisse des dépôts.

135 pages — 30 € (hors frais de port)  
 ISBN: 9782351132166

[www.victoires-editions.fr](http://www.victoires-editions.fr)

